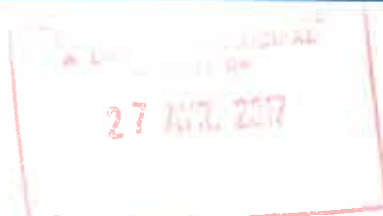




ARP FONCIER
57, Boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE
Tél : 05 61 57 49 40
Fax : 05 61 57 49 53

Département de la HAUTE - GARONNE
Commune de EAUNES

Lotissement « Le Parc de la Forêt »



Demande de PERMIS d'AMENAGER
PA08 – Programme des Travaux

Affaire : 15-010

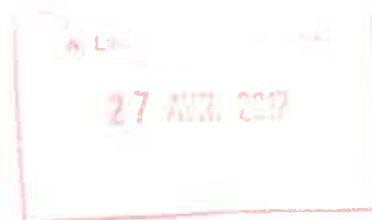
09/12/16



1 rue Marie Curie
31520 RAMONVILLE-ST-AGNE
Tél : 05 61 73 38 55
contact@ainfra.fr

SOMMAIRE

1	VOIRIE	3
1.1	ACCES AU LOTISSEMENT	3
1.2	DEFINITION ET DIMENSIONNEMENT	3
1.3	TERRASSEMENTS	4
1.4	OUVRAGES ANNEXES	5
2	ASSAINISSEMENT.....	5
2.1	LE RESEAU EAUX USEES	5
2.2	LE RESEAU EAUX PLUVIALES.....	5
3	ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE	6
4	ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE	6
4.1	ORGANISATION DES RESEAUX.....	6
4.2	STRUCTURES ET MATERIAUX DES OUVRAGES REALISES.....	6
5	ECLAIRAGE PUBLIC.....	7
6	DESSERTE TELEPHONIQUE.....	7
6.1	ORGANISATION DU RESEAU.....	7
6.2	STRUCTURES ET MATERIAUX DES OUVRAGES REALISES.....	7
7	AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS	8



1 VOIRIE

1.1 Accès au lotissement

L'accès au lotissement projeté se réalisera en un seul point, sur le chemin de TUCAUT.

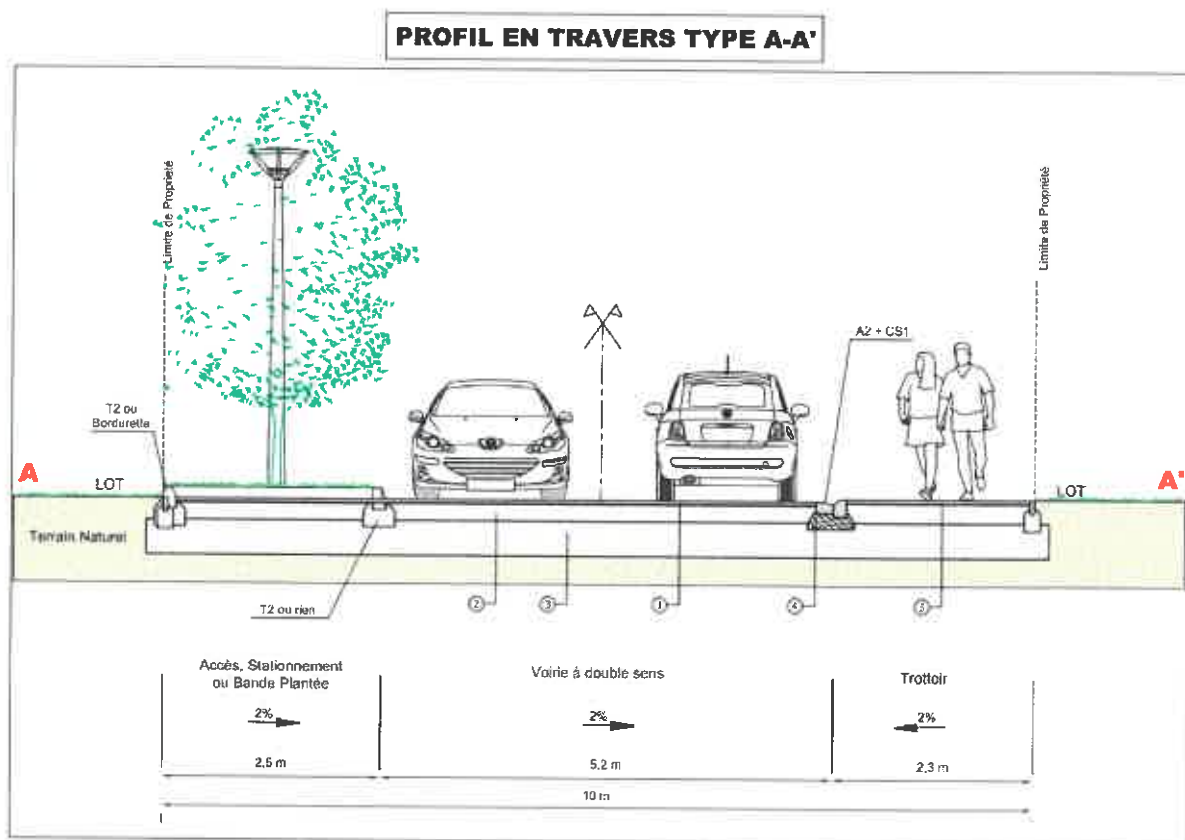
1.2 Définition et dimensionnement

Le profil en travers type de la voirie est illustré sur le plan **PA08.1 – Plan voirie / Altimétrie / Profil en travers**.

La pente transversale de la voie, des stationnements et du trottoir sera de 2.00 %.

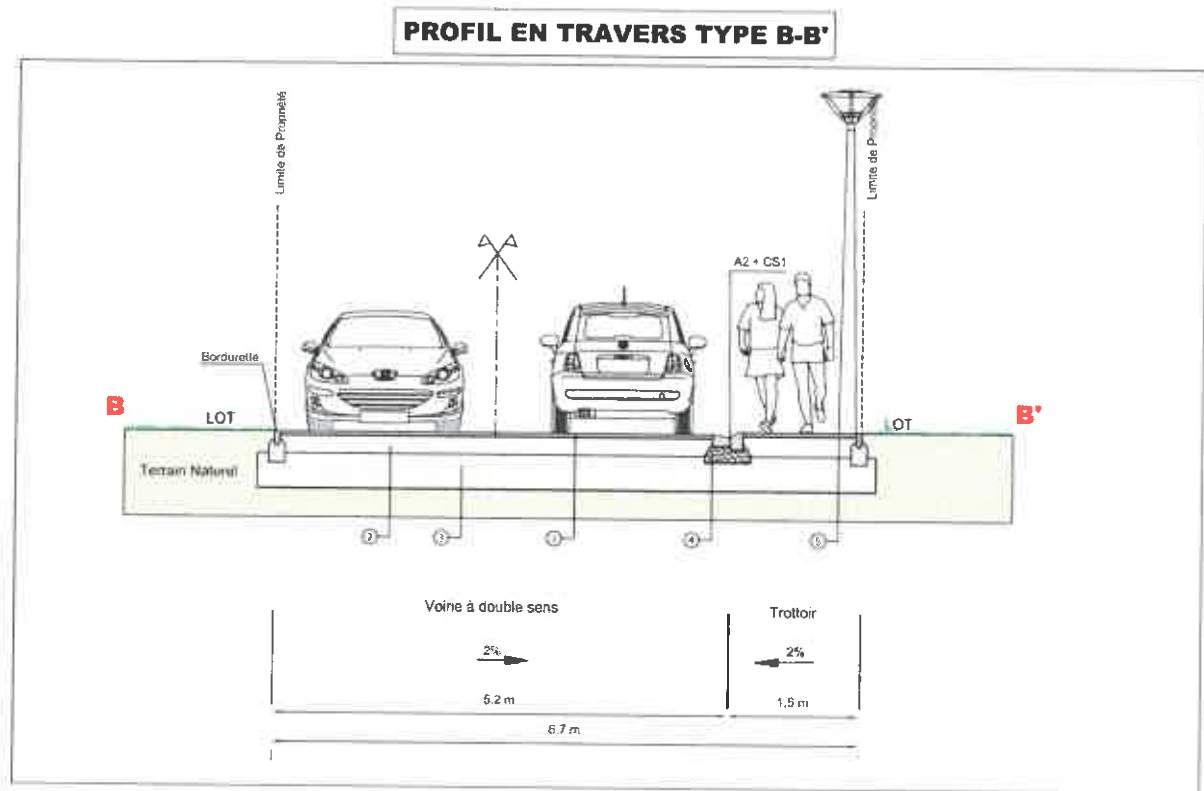
Profil en travers type : (dimension de 10.00m)

- ✓ Un trottoir de 2.30 m de largeur en enrobé
- ✓ Une chaussée à double sens, de 5.20 m de large en enrobé,
- ✓ Un espace vert (enherbé et/ou planté) ou place de stationnement (enrobé) de 2.50 m de largeur accueillant les mâts de l'éclairage public



Profil en travers type : (dimension de 6.70m)

- ✓ Un trottoir de 1.50 m de largeur en enrobé accueillant les mâts de l'éclairage public.
- ✓ Une chaussée à double sens, de 5.20 m de large en enrobé.



Cette voie de desserte se termine par une placette de retournement de 11 m de rayon adaptée aux véhicules de secours et de collecte des ordures ménagères - **PA04 – Plan de Composition**.

Structure de la chaussée et des trottoirs:

Le dimensionnement de la voirie et du trottoir fera l'objet d'une étude géotechnique spécifique. A titre indicatif la chaussée pourra présenter la structure suivante :

- ✓ Une Couche de fondation en traitement du sol en place pour obtenir une **PF2** ($EV2 \geq 50$ MPA)
- ✓ Couche de base en concassé en GNT 0/31.5 sur 20 cm d'épaisseur
- ✓ Enduit de scellement par émulsion de bitume et gravillon 4/6 compacté
- ✓ Tapis d'enrobé 0/10 de 5 cm d'épaisseur pour la voirie et de 0/6 de 5cm d'épaisseur pour les trottoirs.

Bordures et Caniveaux :

- ✓ BJ5 ou bordurettes en limite de propriété
- ✓ Bordure de type A2 en rive de chaussée en point haut
- ✓ Bordure de type A2 et caniveau type CS1 en rive de chaussée coté trottoir en point bas pour assurer l'écoulement des eaux de pluie.

1.3 Terrassements

Les terrassements, objet du présent programme des travaux, sont ceux destinés à la réalisation des voiries et des réseaux de viabilisation du terrain. L'ensemble des terres résultant de ce terrassement sera régalé sur place. Il n'est pas prévu d'évacuation de terre.

A Val
27 AVR. 2017

Les terres de terrassement seront régaliées sur les lots de manière homogène sans pour autant dépasser une hauteur de 20 cm par rapport à l'état initial.

Les talus créés auront une pente maximale de 3 : 1.

1.4 Ouvrages annexes

Néant. La collecte des Ordures ménagères se fera en porte à porte.

2 ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement sera de type séparatif.

L'exécution des travaux devra être en tous points conformes aux prescriptions des services compétents.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan PA08.2 – Plan Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées.

2.1 Le réseau eaux usées

Il récupérera les eaux usées et eaux vannes des habitations et sera raccordé sur le réseau communal existant sur le chemin du Tucaut.

La collecte sera assurée par des canalisations Ø200 en PVC de type CR8 à emboîtement.

La visite et l'entretien du réseau seront assurés par la mise en place de regards de visite circulaire Ø1000.

Ces regards seront installés aux changements de direction du collecteur, et, dans la mesure du possible, aux points de plus forte concentration des branchements particuliers, ils seront couverts par des tampons fonte série lourde Ø 600.

Dans les parties rectilignes entre regards de visite sur collecteur, les branchements particuliers seront raccordés au moyen de culotte de branchement en forme de Y ou de T de 200x160 mm.

Les boîtes de branchement Ø315 mm seront situées en espace public avec amorce dans les lots et seront munies d'une couverture par tampon fonte de série hydraulique.

2.2 Le réseau eaux pluviales

Le réseau pluvial du lotissement est traité de la manière suivante :

- Tabouret de branchement individuel permettant la collecte des eaux de pluie des constructions
- mise en place d'un réseau sous chaussée récupérant les eaux de voirie ainsi les eaux collectées via les boîtes de branchement puis rejet dans le bassin existant (cf – PA8.2 Assainissement EU / EP).
- Rejet des eaux de pluie ainsi régulées dans le fossé longeant le chemin du Tucaut.

L'écoulement des eaux de pluie dans le fossé sur les parcelles 10 à 13 devra être conservé.

Le principe du réseau d'assainissement est schématisé sur le plan **PA08.2 – Plan Assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées**.

3 ALIMENTATION EN EAU POTABLE / DEFENSE INCENDIE

Les travaux seront conformes aux prescriptions des services techniques de la commune de EAUNES et du syndicat des Eaux.

Le principe du réseau d'adduction en eau potable est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan d'Alimentation en Eau Potable et Réseaux Secs**.

L'alimentation du lotissement se fera à partir de la conduite sur le chemin du Tucaut.

La desserte des lots du lotissement sera assurée par les travaux suivants :

- création d'un réseau interne à l'opération puis raccordements en limite d'opération.

Le réseau interne au lotissement sera dimensionné pour desservir les lots projetés et assurer la défense incendie.

Un poteau incendie est déjà existant à proximité de l'opération sur le chemin du Tucaut, cependant en cas de nécessité un poteau peut être implanté à proximité du lot n°4.

Les matériaux utilisés seront conformes aux prescriptions du concessionnaire.

Chaque lot sera pourvu d'une niche de branchement particulier disposée en domaine Public ou par une niche murale en limite de lot.

4 ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Les travaux de Distribution Electrique du lotissement seront réalisés conformément au cahier des charges d'Electricité De France en accord avec les services techniques et les services de la commune de EAUNES.

Le principe du réseau d'alimentation en énergie électrique est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan Alimentation en Eau Potable et Réseaux Secs**.

Une ligne aérienne surplombe le lotissement et sera conservée.

4.1 Organisation des réseaux.

Le lotissement sera alimenté à partir du réseau existant sur le chemin du Tucaut.
L'alimentation des lots s'effectuera par un réseau souterrain sous la zone piétonne.

4.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés.

Les travaux comprendront :

- L'ouverture des tranchées et leurs remblais après mise en place des câbles et du grillage avertisseur.

- La pose de câbles 3S33 de section 240², 150²,95² et 35² alu.
- La pose de coffrets normalisés.
- Le raccordement au réseau existant.

Les travaux seront exécutés par une entreprise agréée QUALIFELEC.

5 ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera réalisé par un réseau d'alimentation spécifique commandé par un coffret de services généraux situé dans l'entrée du lotissement (plan **PA 08.3 – Plan Alimentation en Eau Potable et Réseaux Secs**).

L'alimentation des candélabres s'effectuera par un réseau souterrain sous zone piétonne.

Les candélabres seront choisis en concertation avec la mairie. A titre indicatif ils pourront être composés de mats d'une hauteur de 3.50 m ou 4.00 m associés à des lanternes type Clima de Disano 100 W SHP.

6 DESSERTE TELEPHONIQUE

L'ensemble des travaux sera réalisé en conformité avec les prescriptions de France Télécom.

Le principe du réseau de desserte téléphonique est schématisé sur le plan **PA08.3 – Plan d'Alimentation en Eau Potable et Réseaux Secs**.

6.1 Organisation du réseau.

Le réseau projeté aura pour origine les infrastructures de France Télécom existantes au droit du chemin du Tucaut.

6.2 Structures et matériaux des ouvrages réalisés.

Les travaux comporteront :

- L'ouverture des tranchées et des remblais après passage des gaines et mise en place de grillages avertisseurs.
- La pose de canalisation en PVC de diamètre 42/45, placées sous zone piétonne en tranchée commune.
- La construction sous zone piétonne, de chambres de répartition et de tirage avec fermeture fonte.
- La pose à chaque lot de regard en béton avec arrivée du tuyau individuel de distribution.

A la fin des travaux de génie Civil, un plan coté de recollement des ouvrages réalisés sera communiqué à France Télécom.

Le génie civil du réseau téléphonique sera réalisé en souterrain conformément au décret de la loi n°73.525 du 12 Juin 1973 modifiant le décret de loi 69-596 du 14 Juin 1969 et

suivant les directives techniques du Centre de Construction de Lignes de Télécommunications.

Ce réseau comprendra la fourniture et la réalisation des divers équipements de génie civil (tubes aiguillés, chambres de tirage, parcellaires, borniers...)

7 AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS

Ces aménagements comportent la plantation d'arbres de haute tige et l'engazonnement des espaces verts qui seront soumis aux services techniques de la mairie de EAUNES ultérieurement.

